

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil dix sept le vingt six septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant - Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne	
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X					
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X					
	Mme Catherine CIRON	X					
	M. Georges-Henri NOMARI	X					
	Mme Marie-Jo HAVARD	X					
	M. Rudy BOISSEAU	X					
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X					
	Mme Adeline HARRIS	X					
	Mme Simone GITEAU	X					
	Mme Claudie SONNET	X					
	M. Christian LE MOËL				X	P	Mme Catherine CIRON
	M. Bernard GAUDIN	X					
	M. Maxime LELIEVRE			X			
	DERVAL	M. Jean LOUËR	X				
M. Jean-Pascal BREGEON		X					
M. Yvan LUCAS		X					
Mme Laurence GUILBAULD		X					
Mme Jacqueline LEBLAY					X	P	Mme Laurence GUILBAUD
ERBRAY	M. Jean-Pierre JUHEL	X					
	Mme Valérie COUE				X	P	M. Jean-Pierre JUHEL
FERCE	M. Noël JOUAN	X					
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X					
ISSE	M. Michel BOISSEAU	X					
	Mme Sylvie CARCREFF	X					
JANS	M. Philippe MACE	X					
	Mme Françoise COQUET	X					
JUIGNE LES MOUTIERS	M. Jean VOISET	X					

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Jean GAVALAND	X				
	M. Arnaud BERNARD			X	P	M. Jean GAVALAND
MARSAC SUR DON	M. Alain DUVAL	X				
	Mme Bérange GELLE			X	P	M. Alain DUVAL
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Michel MOREAU	X				
	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. André LEMAITRE	X				
	M. Patrick GALIVEL	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	Mme Michelle COCHET	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Dominique LANOE			X		
	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Christine GALISSON	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Serge HEAS	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	M. Stéphane HOUSSAIS	X				
SOUDAN	M. Bernard DOUAUD	X				
	Mme Sophie MASSARD			X	P	M. Bernard DOUAUD
SOULVACHE	M. Jean-Paul FILATRE			X		
VILLEPOT	M. Joël AUNETTE	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien CROSSOUARD

Mme Adeline HARRIS est arrivée à 18 h 05 après le vote de la délibération relative à la décision modificative n° 1 du budget principal (délibération n° 2017-131).

M. Jean-Michel DUCLOS est arrivé à 18 h 15 au moment de la lecture de la délibération relative à l'attribution de fonds de concours à la commune de Lusanger (délibération n° 2017-137).

M. le Président ouvre la séance. Il procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 juin dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Information sur la modification de la représentation des communes de Mouais et d'Erbray aux instances communautaires

M. le Président fait part aux conseillers communautaires du courrier de M. Guy ROLAND, reçu le 6 septembre 2017, informant de sa démission de Conseiller communautaire titulaire représentant la commune d'Erbray, en raison de son élection à la présidence d'Initiative Loire Atlantique Nord.

Il précise que conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de Communes a informé M. le Maire d'Erbray de cette démission par courrier du 11 septembre 2017.

Le 25 septembre, la commune d'Erbray a désigné M. Jean-Pierre LEPICIER comme nouveau Conseiller communautaire titulaire pour remplacer M. ROLAND. Cette information sera confirmée officiellement tout prochainement.

Egalement, M. Yves DANIEL, Conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Mouais, a fait part de sa démission à la Communauté de Communes par courrier reçu le 31 août 2017 suite à son élection en tant que Député.

Conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de Communes a informé M. le Maire de Mouais de cette démission par courrier du 4 septembre 2017 et a également indiqué que la commune de Mouais serait désormais représentée au sein du Conseil Communautaire par son nouveau Maire, M. Yvan MENAGER (ex Conseiller communautaire suppléant).

M. Alain HORHANT (1^{er} Adjoint à la commune de Mouais) a, quant à lui, été désigné Conseiller communautaire suppléant. M. HORHANT s'est inscrit au sein des Commissions « Gestion des Déchets » et « Environnement ».

Information sur le départ de M. Philippe VEILLEROBE, Directeur Général Adjoint des Services de la Communauté de Communes

M. le Président informe par ailleurs du départ de M. Philippe VEILLEROBE, Directeur Général Adjoint des Services de la Communauté de Communes, qui a accepté le poste de Directeur Général des Services à la Communauté de Communes du Pays de Fénélon en Dordogne.

Il quittera la Communauté de Communes le 11 novembre prochain mais eu égard à ses droits à congés, cessera ses fonctions le 2 octobre.

M. le Président retrace son parcours professionnel qui débute en 1981 à la commune d'Issou (78) en tant que Rédacteur et se poursuit en 2010 à l'ex Communauté de Communes du Secteur de Derval, au poste de Directeur Général des Services puis en 2017, à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval au poste de Directeur Général Adjoint des Services. Il le remercie de la qualité du travail accompli au service du territoire durant toute cette période.

Le Conseil Communautaire a procédé ensuite à l'examen des délibérations suivantes :

Finances – Personnel – Administration Générale

Finances

- **Délibération n°128 : Harmonisation de fiscalités suite à la fusion**

M. Yvan LUCAS s'interroge sur le qualificatif de facultatif pour l'abattement de 10 % sur la Taxe d'Habitation pour les personnes handicapées.

M. Jean LOUER explique que la collectivité n'avait pas l'obligation de pratiquer cet abattement mais que l'adoption de cette délibération permettra désormais aux personnes handicapées d'en bénéficier.

Adoption à l'unanimité.

M. André LEMAITRE informe les conseillers communautaires du report de la délibération relative à la Dotation de Solidarité Communautaire de l'année 2017 au prochain Conseil Communautaire, car le montant du produit de la taxe sur les jeux n'a toujours pas été notifié officiellement à la Communauté de Communes.

- **Délibération n°129 : Aide financière de la Communauté de Communes à l'entreprise VALMEAT située à la Meilleraye de Bretagne**

M. Bernard GAUDIN relève le caractère exceptionnel de ce dossier tant par le montant de l'aide à l'immobilier d'entreprise attribué que par le nombre d'emplois créés ou à créer. Il rappelle que lors de la Commission Finances – Personnel – Administration Générale, il avait été confirmé qu'aucune autre demande de ce type n'était en cours d'instruction et aimerait en avoir confirmation. Egalement, il note qu'à l'occasion de la réunion de la Commission Economie – Emploi – Formation consacrée à la réflexion sur le projet de territoire, les membres avaient été unanimes sur le fait de ne pas rentrer dans une politique de subventions aux entreprises. Eu égard, à la présente délibération, il relève la difficulté de fixer des critères d'attribution et le risque que les montants accordés viennent grever le budget.

M. le Président répond que l'aspect exceptionnel de ce dossier s'explique avec les modifications induites par la loi NOTRe qui attribue l'exclusivité de la compétence de définir les aides et régimes d'aide à l'immobilier d'entreprise aux EPCI à fiscalité propre. La Région se trouvait donc dans l'impossibilité juridique d'intervenir financièrement comme cela était le cas précédemment. Il insiste sur le fait qu'il était primordial de trouver une solution pour que l'entreprise VALMEAT puisse percevoir cette aide financière qui lui était promise et qui est indispensable à la poursuite de son important programme d'investissements. Il confirme que ce dossier est exceptionnel et qu'il n'y a pas d'autres dossiers de ce type en attente au niveau régional.

Mme Jeannette BOISSEAU ajoute que lors de la Commission Economie – Emploi – Formation, il avait été également mis en exergue le caractère innovant du process mis au point par cette entreprise et que cet aspect est à souligner.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°130 : Admissions en non valeur et effacement des dettes**

Adoption à la majorité.

1 abstention (Mme Laurence GUILBAUD)

- **Délibération n°131 : Budget principal de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval : Décision modificative n°1**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°132 : Budget annexe Zones d'Activités Economiques : Décision modificative n°1**

M. Bernard GAUDIN rappelle que lors de la Commission Finances – Personnel – Administration Générale, il avait été précisé que des contacts étaient en cours concernant la vente de parcelles situées sur le Pôle d'Activités de la Gare. Il demande si ces contacts perdurent.

M. le Président répond que ces contacts se sont même intensifiés, que les projets avancent, mais qu'ils ne sont pas communicables à ce jour tant que la cession n'a pas encore abouti.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°133 : Budget annexe SICTOM : Décision modificative n°1**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°134 : Tarif d'un nouvel article présenté à la vente à l'Office de Tourisme Intercommunal**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°135 : Attribution de fonds de concours à la commune du Petit-Auverné**

Mme Michelle COCHET remercie les conseillers communautaires de cette décision.

Adoption à la majorité.

1 abstention (Mme Michelle COCHET)

- **Délibération n°136 : Attribution de fonds de concours à la commune de Saint-Vincent des Landes**

M. Bernard GAUDIN fait part de son inquiétude sur le budget des fonds de concours qui glisse sur l'année 2019. Il considère, eu égard à cette situation, que les communes ayant des projets devront attendre 2019 voir 2020 pour solliciter des fonds de concours. Il renouvelle sa demande que soit réalisé un bilan de l'ensemble des fonds de concours attribués afin d'identifier les types de projets financés, les montants, les communes concernées, les modalités de financement et de co-financement afin de définir de nouvelles modalités d'attribution des fonds de concours.

M. André LEMAITRE répond que ce bilan a déjà été dressé et qu'il faudra, plutôt que de regarder à nouveau en arrière, se projeter sur d'éventuelles nouvelles règles pour l'attribution des fonds de concours dans un contexte qui a évolué. Il précise que ces règles pourront être modifiées soit à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, soit au moment du vote du Budget.

M. le Président confirme qu'il était important, dès le présent conseil, de rassurer les communes dont les projets étaient en attente de l'attribution de ces fonds de concours, mais que dans le même temps il ne peut être nié la réalité des baisses des dotations de l'Etat qui rend l'exercice budgétaire de plus en plus compliqué. Cette tendance qui semble se confirmer, et même s'amplifier, pourrait limiter à l'avenir la capacité à accompagner les projets des communes, comme l'a toujours fait l'intercommunalité jusqu'alors, dans un esprit de solidarité.

M. Patrick GALIVEL demande un point sur les réalisations des bibliothèques sur l'ex Secteur de Derval.

Mme Catherine CIRON indique que la bibliothèque de Saint-Vincent des Landes est la dernière sur l'ex Secteur de Derval à devoir être réalisée.

Au nom de la commune de Saint-Vincent des Landes, Mme Marie-Anne LAILLET remercie l'assemblée de l'attribution de ce fonds de concours.

Adoption à la majorité.

1 abstention Mme Marie-Anne LAILLET

- **Délibération n°137 : Attribution de fonds de concours à la commune de Lusanger**

M. Jean GAVALAND remercie l'assemblée de l'attribution de ce fonds de concours.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°138 : Attribution de fonds de concours à la commune du Grand-Auverné**

M. Sébastien CROSSOUARD remercie le Conseil Communautaire de cette décision.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°139 : Demandes de subventions au titre du Projet Alimentaire de Territoire**

M. Bernard GAUDIN partage les objectifs du Projet Alimentaire de Territoire ainsi que le préambule de la présente délibération. Pour autant, il s'étonne du montant important du budget de cette action, à savoir 113 000 €. Il considère ce montant trop élevé pour une opération qui consiste à créer et développer du réseau. Il se demande s'il n'y a pas des solutions moins coûteuses dont il serait possible de se saisir sur le territoire. Il cite pour exemple la Communauté de Communes du Pays de Redon et de Vilaine qui a conclu une convention de partenariat avec le Conseil de Développement pour travailler sur ce même type d'opération.

Adoption à la majorité.

2 abstentions (Mme Laurence GUILBAUD et M. Bernard GAUDIN)

Personnel

- **Délibération n°140 : Modification du tableau des effectifs**

Adoption à l'unanimité.

Administration Générale

- **Délibération n°141 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval**

Au sujet du groupe de compétences liées à la GEMAPI, M. Michel POUPART ajoute que la Commission Environnement a décidé de proposer le transfert à la Communauté de Communes de 6 missions facultatives supplémentaires en plus des 4 déjà imposées par la loi NOTRe. Il précise que les deux dernières missions en lien avec le petit et le grand cycle de l'eau seront à prendre en 2020. Il insiste sur le fait qu'il s'agit ici de définir la répartition des compétences entre Communes et Intercommunalité et que les prochaines semaines seront ensuite consacrées à la façon d'exercer cette compétence, les décisions devant être prises avant le 31 décembre prochain.

M. Patrick GALIVEL s'interroge justement sur la manière d'exercer les compétences. Il demande si cela impactera les relations avec les syndicats d'eau.

M. Michel POUPART répond que la relation et le rôle des syndicats d'eau est en effet une des questions importantes à traiter dans le cadre de l'exercice des compétences à compter du 1^{er} janvier. Il informe d'ailleurs que des réunions d'échanges se déroulent actuellement avec ces syndicats mais aussi avec les autres communautés de communes car l'exercice de cette compétence dépasse le simple cadre de l'intercommunalité.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°142 : Modification de la liste des représentants au Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la Région de Châteaubriant, Nozay et Derval**

M. Alain GUILLOIS profite de cette délibération pour faire part du manque d'effectif de la Commission « Transports collectifs et mobilités », ce qui en limite le bon fonctionnement. Il précise que deux réunions ont déjà dû être annulées récemment en raison du très faible nombre de participants.

Il demande, si parmi les Conseillers Communautaires présents, des personnes souhaiteraient s'inscrire à cette commission. Il les invite à se manifester auprès de M. Olivier DUSAUTOIS ou du Service Administration Générale de la Communauté de Communes.

Adoption à l'unanimité.

Culture

- **Délibération n°143 : Avenant n°1 à la convention avec le Département - accompagnement enseignement artistique**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°144 : Lancement de l'étude de programmation d'un pôle d'enseignement musical**

M. Patrick GALIVEL demande s'il s'agit de la construction d'une 2^{ème} école de musique.

Mme Catherine CIRON répond que cette opération concerne la construction de locaux destinés à accueillir l'école de musique associative de Derval dont le rôle et la mission diffèrent mais aussi se complètent avec le Conservatoire Intercommunal de Musique, de Danse et d'Art Dramatique agréé par l'Etat.

M. Jean LOUËR ajoute qu'une pré-étude avait déjà été effectuée par l'ex Communauté de Communes du Secteur de Derval et qu'un million d'euros avaient été provisionnés pour la réalisation de cette opération. Il précise que dès que l'étude de programmation sera achevée, les coûts d'investissement seront communiqués ainsi que les coûts de fonctionnement prévisionnels.

Adoption à l'unanimité.

Gestion des déchets

- **Délibération n°145 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Année 2018**

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n°146 : Création de deux zonages supplémentaires pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Adoption à l'unanimité.

Equilibre et développement du territoire

- Délibération n° 147 : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval

M. Jean LOUËR rappelle que la note de synthèse préalable au débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été transmise à l'ensemble des Conseillers communautaires avec les envois du dossier de Conseil Communautaire. Il indique qu'un film de présentation du PADD va être projeté.

A l'issue de la projection, M. Jean LOUËR précise que ce film a mis en exergue les enjeux forts du PADD et notamment l'évolution démographique sur les 20 prochaines années. Il souligne que les hypothèses démographiques ayant un impact direct sur l'habitat, il sera donc primordial d'affiner ces propositions.

Par ailleurs, il précise que le territoire est vaste avec ses 26 communes et qu'il faudra donc s'interroger sur l'organisation territoriale de demain. Il souligne à cet effet que des orientations, et non des décisions, sont en cours d'élaboration et devront donc être précisées.

S'agissant de l'environnement, il fait remarquer que cet aspect lui semble plus facile à traiter, car très bordé juridiquement. Concernant l'économie, il considère que c'est un facteur déterminant pour le territoire qu'il conviendra de réorganiser dans des objectifs de rationalisation, d'optimisation financière, et d'attractivité de l'offre.

Par ailleurs, sur la mobilité, il souligne que la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval se trouve à équidistance des grands pôles urbains que sont Nantes, Rennes et Angers. Il conclut que le territoire ne pourra se développer qu'avec des infrastructures routières fortes.

Il insiste enfin sur la forte participation des élus constatée lors des réunions de la commission Equilibre et Développement du territoire au cours desquelles se sont déroulés des échanges intéressants.

M. Bernard GAUDIN intervient en confirmant les échanges très riches qui se sont déroulés lors des réunions de la commission. Il indique avoir apprécié le travail réalisé même s'il regrette que le calendrier proposé soit très serré.

Il souligne l'excellent travail fourni par le bureau d'études et le professionnalisme de ses techniciens.

Il revient sur la démographie dont il convient de fixer une progression. Il pense que la fourchette proposée est large et qu'il faudra la rétrécir, car il a calculé que pour atteindre 10 000 habitants en plus en 2040, cela représenterait une augmentation de la population de 1 % par an. Il insiste par ailleurs sur le fait que penser une évolution pour 5 000 ou 10 000 habitants ce n'est pas la même chose et rappelle également que lors de la commission, à partir du constat d'un déséquilibre entre le nord et le sud du territoire communautaire, une volonté de rééquilibrage avait été exprimée.

M. Jean LOUËR confirme la qualité du bureau d'études qui a une bonne connaissance du milieu rural. Il indique que le déséquilibre entre le nord et le sud du territoire pourrait se résoudre en grande partie avec la réalisation de nouvelles infrastructures routières.

Il tient également à faire remarquer que chaque mot utilisé dans le PADD a été largement pesé pour éviter de mauvaises interprétations.

M. Noël JOUAN intervient sur la production de logements en indiquant qu'Habitat 44 rencontre des difficultés pour faire venir la population sur sa commune. Il s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour résoudre cette problématique d'attractivité.

M. le Président comprend le constat exprimé aujourd'hui par la commune de Fercé sur son déficit d'attractivité mais il insiste sur la richesse agricole avérée de la commune et sa proximité immédiate avec Martigné-Ferchaud, dont il souligne le développement important grâce à la 2 x 2 voies Rennes-Angers. Il fait remarquer que désormais pour de nombreuses activités, en observant les usages des habitants, Martigné-Ferchaud s'affirme comme un quartier de Châteaubriant, dont il faut favoriser le raccordement routier.

Il considère ainsi qu'il faut continuer à mobiliser les énergies et les volontés politiques pour bénéficier de nouvelles infrastructures routières, avec le soutien du Conseil Régional qui a inscrit 5 millions d'euros, sur l'amélioration des axes vers Martigné-Ferchaud, ou encore pour relier Châteaubriant et Nozay. Il insiste sur le fait que l'amélioration de ces axes routiers raccordant notamment les communes de Fercé, Noyal sur Brutz et Villepôt à la 2 x 2 voies Rennes-Angers, doit favoriser une nouvelle dynamique sur la partie Nord du territoire.

S'agissant de l'offre de logements d'Habitat 44 évoquée par M. Noël JOUAN, M. le Président tient à indiquer que les logements de ce bailleur situés pour exemple à la Ville aux Roses étaient largement occupés il y a 35 ans. Aujourd'hui, si nombre d'entre eux sont vacants, c'est que l'offre ne correspond plus à la demande et en ce sens, les bailleurs sociaux doivent réorienter leurs programmes vers la construction de pavillons.

M. le Président souligne que l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, dispose de 4 milliards d'euros pour les quartiers de 10 métropoles en France. En comparaison, le fonds de ruralité est de 400 millions d'euros pour toute la France. Il considère qu'il est également nécessaire d'avoir un rééquilibrage de ces moyens pour combattre la fracture territoriale dans le domaine de l'habitat social sur les secteurs ruraux.

M. Bruno DEBRAY attire l'attention sur la vigilance à apporter au maintien des services notamment médicaux en zones rurales. Il souligne qu'en cas de centralisation des services, les habitants tendent à quitter les zones rurales.

M. Jean LOUËR répond qu'il est en effet primordial de trouver des solutions pour capter les professionnels et offrir ces services, mais il rappelle aussi que cette organisation médicale doit être structurée et organisée sur des bassins de vie d'une taille suffisante pour être attractifs.

M. le Président ajoute que le thème de la santé doit être abordé à deux niveaux. En ce qui concerne l'offre des médecins généralistes, il estime qu'il faut conforter leur venue et renforcer l'attractivité du territoire pour les accueillir. A une autre échelle, le Pôle de Santé de Choisel, 3^{ème} pôle en Loire-Atlantique, fait l'objet en permanence de projets de développement et doit être conforté pour rayonner sur tout le secteur intercommunal et au-delà. Il fait d'ailleurs observer à ce titre, l'arrivée de l'IRM dans 5 semaines. Il insiste sur le fait que l'offre de santé doit être travaillée de façon équilibrée.

S'agissant de l'organisation du territoire, M. Bernard GAUDIN insiste sur le rôle des 26 centralités dans les 26 communes, autour de deux grands pôles structurants que sont Châteaubriant et Derval. Il souligne que ce sujet a été largement discuté en Commission Equilibre et Développement du territoire. Parmi les propositions étudiées, celle consistant à définir 6 secteurs intermédiaires lui semble beaucoup plus équilibrée car elle intègre la notion de bassin de vie, de bassin de lien social, de zones de mutualisation des équipements et permet plus de souplesse.

M. André LEMAITRE tient à souligner que les bassins de vie ne se décrètent pas mais qu'ils se dessinent eux-mêmes puisque ce sont les habitants qui les forment autour d'une activité économique, médicale, associative, etc.... Il estime que chaque commune doit définir son appartenance à un bassin de vie car il ne sera de toute façon pas concevable pour les communes de vivre seules demain, il faut intégrer des logiques de mutualisation.

M. Jean-Pierre JUHEL insiste sur le fait que la Commission devra en effet travailler sur ces notions de bassin dans un souci constant d'équilibre du territoire.

M. Olivier DUSAUTOIS précise que le sujet de la définition des bassins de vie sera proposé aux participants lors de la prochaine réunion publique du SCOT.

M. Michel POUPART indique qu'il faut prendre également en compte les influences extérieures au territoire communautaire pour les communes qui se situent aux franges. Il cite pour exemple la commune de la Chapelle-Glain.

M. Jean LOUËR précise que le SCOT n'apportera pas des réponses à tous les besoins et que la collectivité n'aura pas les moyens de tout financer, même dans les 6 bassins de vie, au vu du contexte de baisse des dotations de l'Etat. Pour autant, il estime que cette structuration est importante car il faudra mettre tous les moyens en œuvre pour que les habitants aient un cadre de vie agréable.

M. le Président souligne que le SCOT est un outil qui doit être favorable aux 26 communes, dans un esprit de solidarité qui guide depuis 2002 les actions de l'intercommunalité. Il se dit convaincu que les réussites d'une commune rejaillissent sur les autres et inversement.

M. Patrick GALIVEL demande si une enquête est proposée aux habitants.

M. Olivier DUSAUTOIS répond que les travaux sont en ligne sur le site internet du SCOT et du PCAET et sont accessibles par tous. Egalement, tous les documents sont consultables sur place tant à l'accueil du siège de la Communauté de Communes qu'à l'accueil de l'annexe. L'organisation de réunions publiques et de consultations des personnes publiques associées viennent compléter ces dispositions pour favoriser l'implication de tous dans l'élaboration de ce SCOT, et une enquête publique aura lieu en 2018.

M. le Président propose en complément, qu'à l'occasion de la cérémonie des vœux 2018 dans les communes, le film réalisé pour présenter l'action communautaire explique cette démarche du SCOT engagée à l'échelle communautaire.

Pour ce qui concerne les zones économiques, M. Jean LOUËR indique que le territoire en recense une quarantaine. Le SCOT va permettre de bénéficier d'un état complet de ces zonages avec leurs particularités (viabilisées ou non, inscrites au PLU...) et d'effectuer des arbitrages en fonction de leur attractivité. En effet, la Communauté de Communes n'aura pas les moyens de faire vivre et d'aménager un tel nombre de zones demain.

M. André LEMAITRE ajoute que l'évolution de la démographie est liée à l'attractivité du territoire et que pour être attractif, il est primordial de bénéficier d'un réseau routier convenable.

Mme Edith MARGUIN illustre l'importance de cet enjeu, en indiquant qu'un médecin l'a sollicité pour s'installer sur la commune de Noyal-sur-Brutz car celle-ci n'était située qu'à 45 minutes de Rennes grâce à la 2 x 2 voies Rennes – Angers.

M. le Président évoque également les atouts de la fiscalité et du prix des logements qui favorisent l'attractivité du territoire.

M. Serge HEAS intervient sur le logement social en rappelant que chaque commune a pu bénéficier de programmes de constructions. Toutefois, il indique que la population qui a accédé à ces logements n'avait souvent pas de moyens de transport et que ces personnes se sont retrouvées confrontées à des problématiques de mobilités évidentes.

M. Jean GAVALLAND note que les opérations et actions menées dans le cadre de la culture mais aussi dans le domaine du sport, en particulier avec la réalisation des deux espaces aquatiques, sont des atouts indéniables pour le territoire et en renforcent l'attractivité. Il juge nécessaire de les mettre pleinement en valeur.

M. le Président fait part aux Conseillers communautaires de l'initiative menée par la Maison de l'Emploi de Châteaubriant-Derval intitulée Réseau emploi qui, une fois par mois, réunit un chef d'entreprise, un Directeur des Ressources Humaines, une agence de travail temporaire et des chercheurs d'emploi dans un lieu atypique du territoire. Il indique que récemment, cette opération a eu lieu au Conservatoire intercommunal et qu'elle a permis à plusieurs participants, et notamment aux chefs d'entreprises, de découvrir la qualité de cet équipement. Il indique que ce type d'opération permet aussi de valoriser le territoire.

En matière d'environnement, M. Michel POUPART constate et se réjouit que les éléments du PADD rejoignent ceux du PCAET.

M. Bernard GAUDIN fait remarquer le positionnement de l'agriculture par le Cabinet d'études dans les enjeux concernant l'environnement, le paysage et le cadre de vie. S'il considère en effet que l'agriculture contribue à valoriser, protéger la biodiversité et l'environnement, il lui semble nécessaire de préciser à quel type d'agriculture on fait référence. Il indique qu'en fonction du mode de production, elle peut aussi contribuer à déséquilibrer la biodiversité, à dénaturer des paysages, à détruire des haies bocagères. Il lui semble également important de préciser la fonction économique remplie par l'agriculture.

M. Jean LOUËR répond qu'il convient de laisser à la Chambre d'Agriculture, le soin de définir les formes agricoles et les règles qui les encadrent, mais que ce n'est pas le rôle de l'intercommunalité. Il insiste sur le fait que l'environnement dépend beaucoup de l'agriculture.

M. Bruno DEBRAY indique que dans le PLU de la commune de Sion les Mines, il existe des haies qu'il est interdit de détruire. Il considère par ailleurs, qu'il ne faut pas opposer les différents types de production.

M. Sébastien CROSSOUARD précise que l'agriculture est une des forces du territoire, dans toutes ses formes, et qu'opposer les différentes formes d'agriculture entre elles serait une grave erreur.

En conclusion, M. Jean LOUËR indique que chaque remarque sera prise en compte dans le PADD et il remercie les membres de la Commission de leur implication et du travail fourni.

Les membres du Conseil Communautaire ont pris acte de la présentation du PADD.

- **Délibération n° 148 : Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes**

M. André LEMAITRE cite quelques extraits du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui fait part de la situation financière très saine de l'ex Communauté de Communes du Castelbriantais. Il précise toutefois qu'il faut rester très vigilant pour l'avenir compte tenu notamment des baisses des dotations de l'Etat.

Aucune question ou remarque n'étant soulevée, il informe que ce document sera transmis aux Mairies par la Chambre Régionale des Comptes et devra être présenté au sein de chaque Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Communautaire ont pris acte de la présentation du bilan.

- **Délibération n° 149 : Subvention exceptionnelle en faveur des Iles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy**

Adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Président,

Alain HUNAUT